

PORTÉ À CONNAISSANCE DE L'HISTOIRE DU MOULIN DU BOURG, COMMUNE DE GUJAN-MESTRAS (33)

Par Cédric LAVIGNE,
Consultant en archéogéographie

Le moulin du Bourg, également appelé moulin de Gujan ou moulin de Daney, est situé sur la commune de Gujan-Mestras, en Gironde. Il est implanté en bordure du ruisseau du Bourg qui dérive une partie des eaux de la craste Baneyre, au sud de la commune, et se jette dans le bassin d'Arcachon, au port de Larros.

Moulin hydraulique à farine attesté au XIX^e siècle par de nombreux rapports d'ingénieur du service des ponts et chaussées de la préfecture de la Gironde, sa date de construction reste inconnue. On sait seulement qu'il est antérieur au début du XVIII^e siècle puisqu'il est figuré sur la carte de Masse de 1708. Il semble qu'il a cessé de fonctionner au tournant du début du XX^e siècle, le dernier meunier, surnommé « *lou mouliney* » par les gens du pays, étant un certain Justel « *fermier du moulin du bourg de Gujan* »¹. Le bâtiment, en forme de L, a subsisté jusque dans les années 1930. Seule est conservée, aujourd'hui, l'habitation mitoyenne, la salle des meules, qui enjambait jadis la rivière, ayant été détruite entre 1934 et 1949 si l'on en juge par les photographies aériennes de l'IGN (**fig. 1, 2 et 3**).



Fig. 1 et 2 : Comparaison de la mission aérienne 1934 NP10 n° 3014 (à gauche) et 1949 CDP 3400 n° 401 (à droite). La salle des meules qui enjambait la rivière a disparu.

1. Archives départementales de la Gironde SP 3199, rapport daté de 1897.

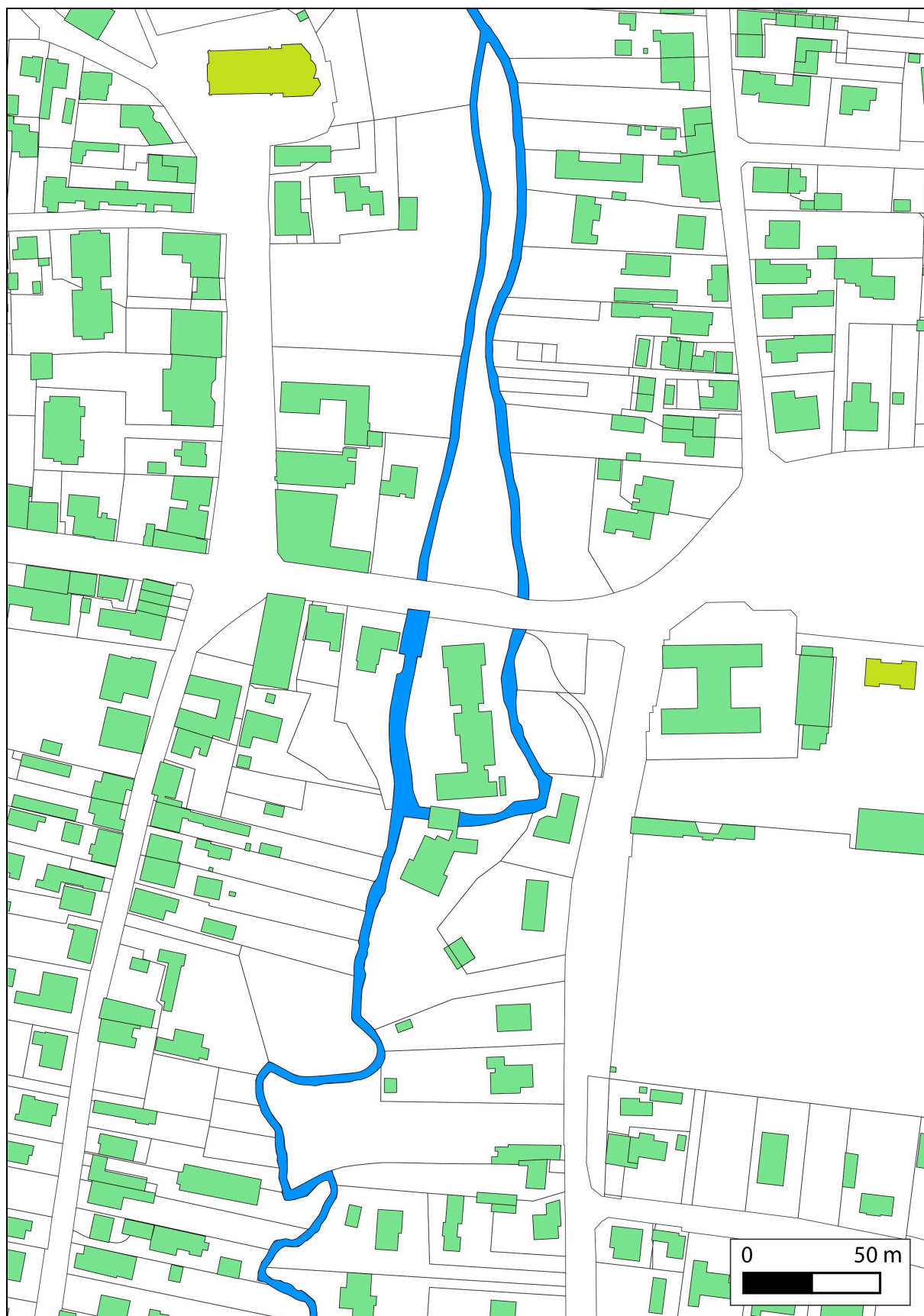


Fig. 3 : Le ruisseau du Bourg et l'ancien bief du moulin de Gujan aujourd'hui. La salle des meules du moulin qui enjambait la rivière a disparu (Source : BD parcellaire de l'IGN).

Le fonctionnement hydraulique de ce moulin peut-être décrit précisément en croisant l'analyse des plans cadastraux anciens (particulièrement ceux de 1848) et la lecture des rapports rédigés au milieu et à la fin du XIX^e siècle par les ingénieurs du service des ponts et chaussées. Le moulin est implanté sur un bief aménagé dans le prolongement de l'axe du ruisseau du Bourg, celui-ci décrivant deux coudes, vers l'Est puis vers le Nord, le bief et le ruisseau se trouvant ainsi parallèles (**fig. 4**). Au niveau du premier coude du ruisseau, un « barrage » permettait de couper l'écoulement de l'eau, formant un bassin de retenu (appelé gourgue dans le bordelais) de forme trapézoïdale. Ce barrage n'est pas figuré sur le plan cadastral — ce n'est pas sa finalité —, mais l'ouvrage est évoqué dans de nombreux rapports de l'administration :

— Le 19 décembre 1842, ayant constaté l'absence de déversoir et le reflux des eaux sur les propriétés riveraines à une assez grande distance du moulin, une ordonnance royale prescrit la mise en place d'un déversoir de superficie de 8 mètres de largeur et la réalisation d'un vannage de fond de 4 pelles de 1,30 mètres de large et 1,37 mètres de hauteur. On en déduit que le « barrage » remplissait parfaitement sa fonction mais ne permettait pas à l'eau de s'écouler convenablement, occasionnant des inondations. L'ordonnance fait, par ailleurs, obligation d'entretenir le vannage de fond et le déversoir et de lever les vannes de fond dès que les eaux arasent le sommet du déversoir² ;

— Le 21 avril 1876, des inondations s'étant produites en amont du moulin, le rapport de visite effectué par les agents du service des ponts et chaussées relève que : 1- le déversoir a été remblayé et ne fonctionne plus depuis longtemps ; 2- que les pelles, au nombre de 5, n'ont pas les dimensions prescrites (1,02 de largeur au lieu des 1,30 mètres attendus et 1 mètre de hauteur au lieu des 1,37 mètres prescrits) ; 3- que le seuil des vannes est 0,37 mètre au dessus de la cote prescrite ; 4- que deux pelles ne fonctionnent plus en raison de l'ensablement³. Le propriétaire du moulin est mis en demeure, par le préfet, de se conformer aux prescriptions de l'ordonnance royale du 19 décembre 1842 ;

— Le 18 août 1897, le curage du ruisseau du Bourg ayant été prescrit et la vidange du bief du moulin reconnue nécessaire afin de faciliter les travaux des propriétaires riverains, le préfet ordonne « *au sieur Justel, fermier du moulin du bourg de Gujan, dans l'intérêt des travaux à exécuter sur ce cours d'eau de lever ses vannes de décharge aux*

2. Source DDTM 33.

3. Source DDTM 33.

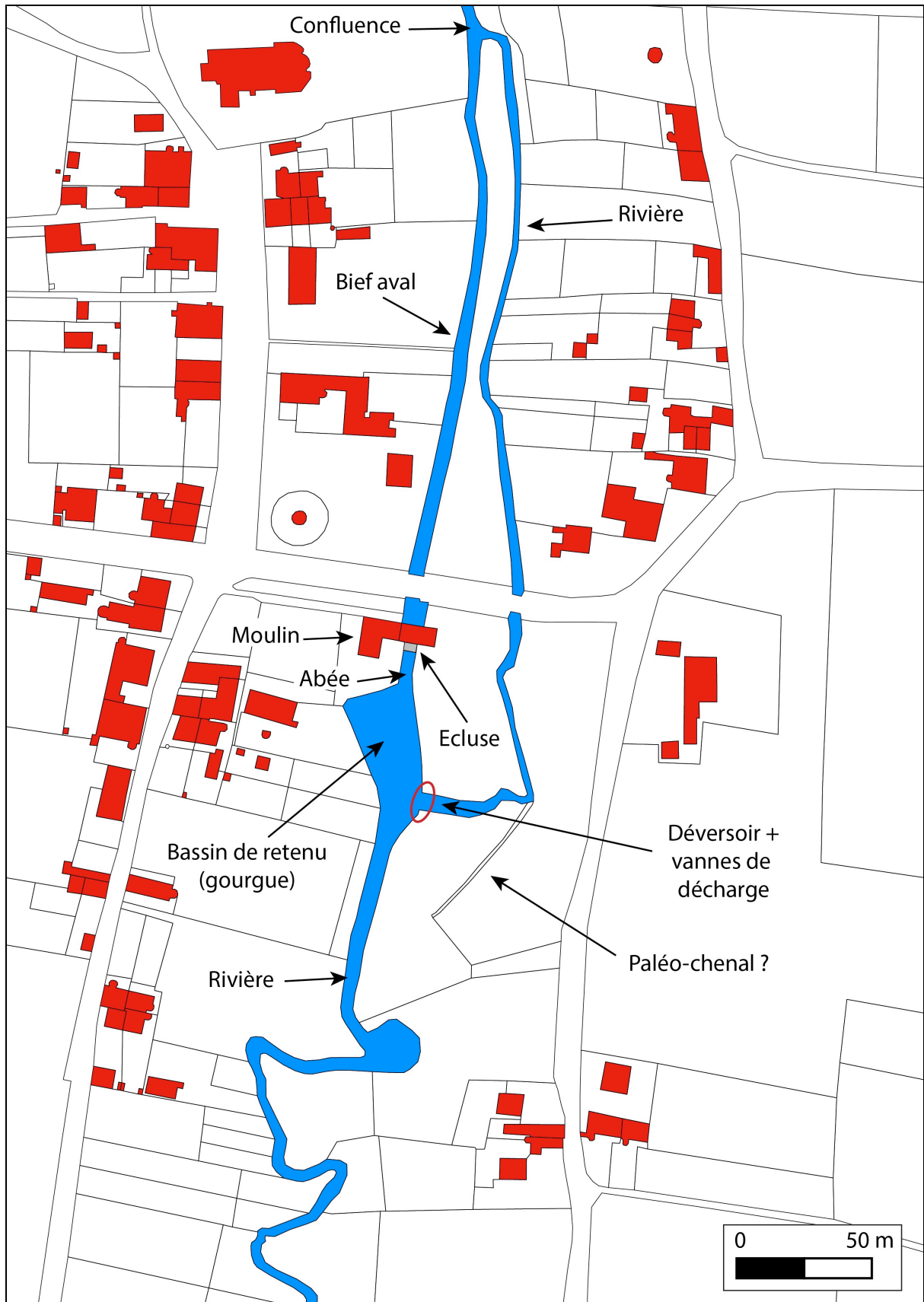


Fig. 4 : Le fonctionnement hydraulique du moulin du Bourg d'après le plan cadastral de 1848 et les rapports des ingénieurs des ponts et chaussées du milieu du XIX^e siècle.

jours et heures par lui fixées »⁴. On en déduit que les travaux ordonnés par le préfet le 21 avril 1876 ont bien été exécutés.

Le bassin de retenu se prolongeait par un canal d'améné (appelé abée) qui conduisait l'eau jusqu'aux écluses du moulin dont l'ouverture permettait d'actionner les trois roues du moulin et d'en régler le débit (**fig. 5**). L'eau regagnait le cours du ruisseau par un canal de sortie et d'évacuation (appelé fuyant), la confluence du bief et de la rivière étant située à environ 400 mètres au nord du moulin.

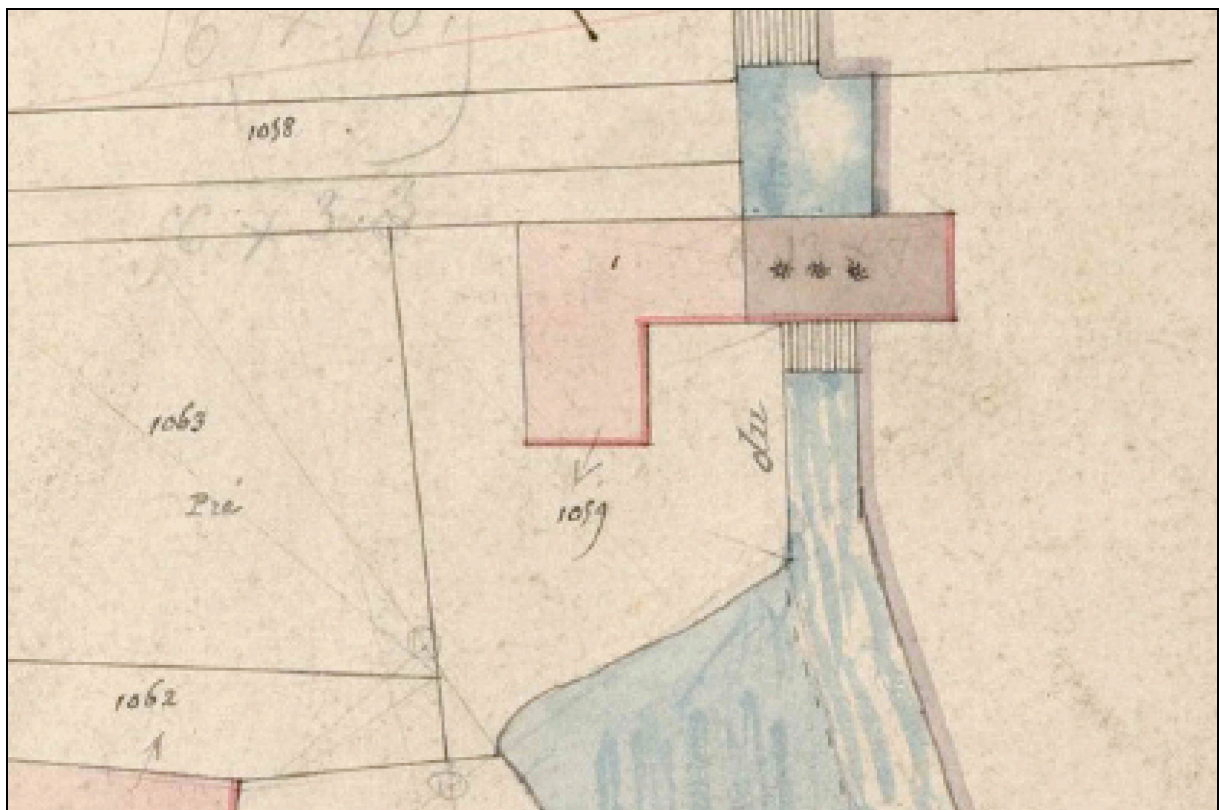


Fig. 5 : La figuration des trois roues du moulin sur le plan cadastral de 1848.

Bien que levée à beaucoup plus petite échelle, la carte de Masse permet de distinguer le bassin de retenu, en amont du moulin, et un bras d'eau, à l'Est, reliant ce bassin au cours de la rivière situé en aval du moulin (**fig. 6**). Cette configuration à deux bras se retrouve sur la carte de Belleyme de 1791, ainsi que sur des cartes plus récentes comme celle de l'atlas de la Gironde de 1888 (**fig. 7**). Si cette figuration schématique — au moins pour les cartes de Masse et de Belleyme — peut faire hésiter quant à l'identification du cours « naturel » du ruisseau et de celui du bief, l'analyse croisée des plans cadastraux et de la documentation textuelle permet de lever les doutes.

4. Archives départementales de la Gironde SP 3199.



Fig. 6 : Le moulin du Bourg (au centre) sur la carte de Masse de 1708 (détail).

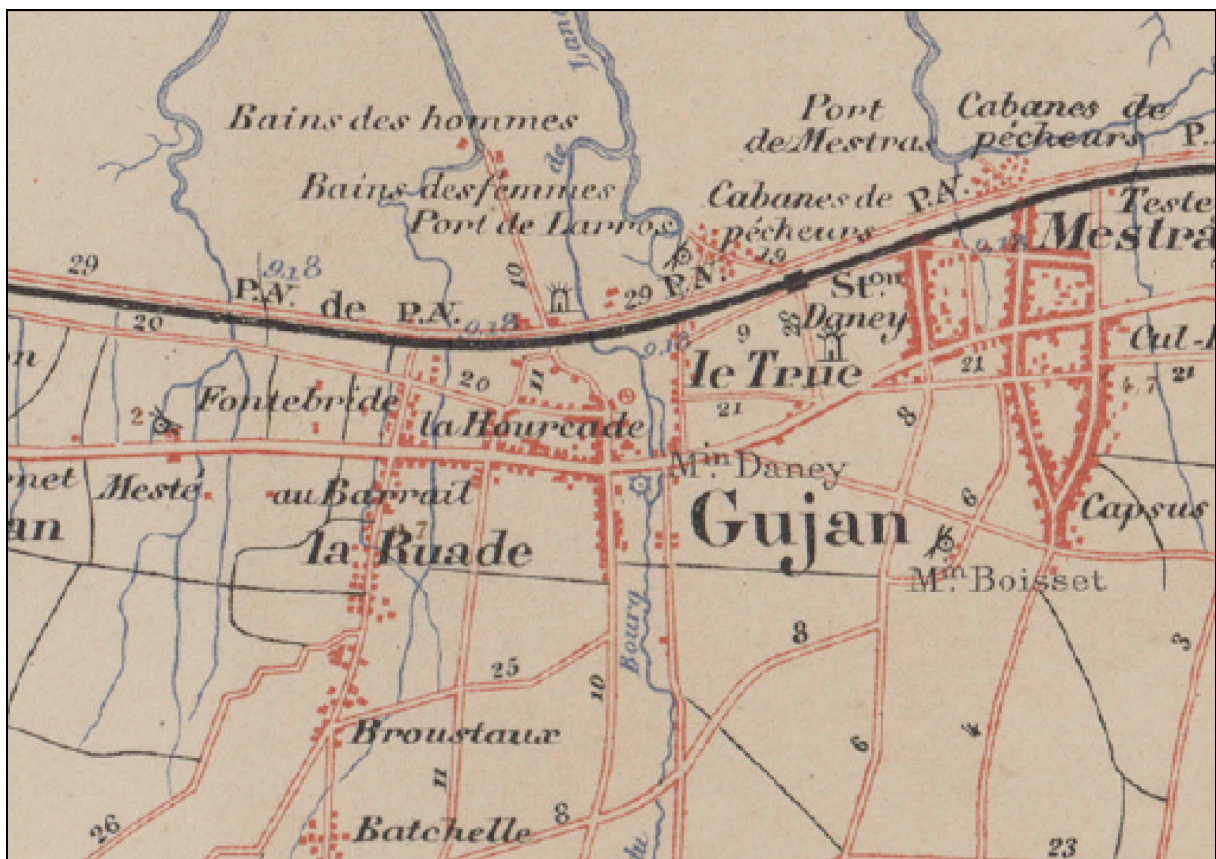


Fig. 7 : Le moulin du Bourg sur la carte de l'atlas départemental de la Gironde de 1888.

Pour terminer de s'en convaincre, on examinera la configuration d'un autre moulin, appelé tantôt « moulin neuf », tantôt « moulin Miqueton » sur les cartes et plans anciens, situé sur le même ruisseau, à un peu plus d'un kilomètre au sud. Il présente des dispositions en tous points similaires à celui du moulin du Bourg : un déversoir aménagé sur le ruisseau formant un bassin de retenu ; un bief (canal d'aménagé ou abée) dérivant l'eau vers l'écluse du moulin qui en alimente les roues ; une seconde portion de bief (canal de fuite ou fuyant) évacuant l'eau jusqu'à la rivière située à une centaine de mètres en aval (**fig. 8**).

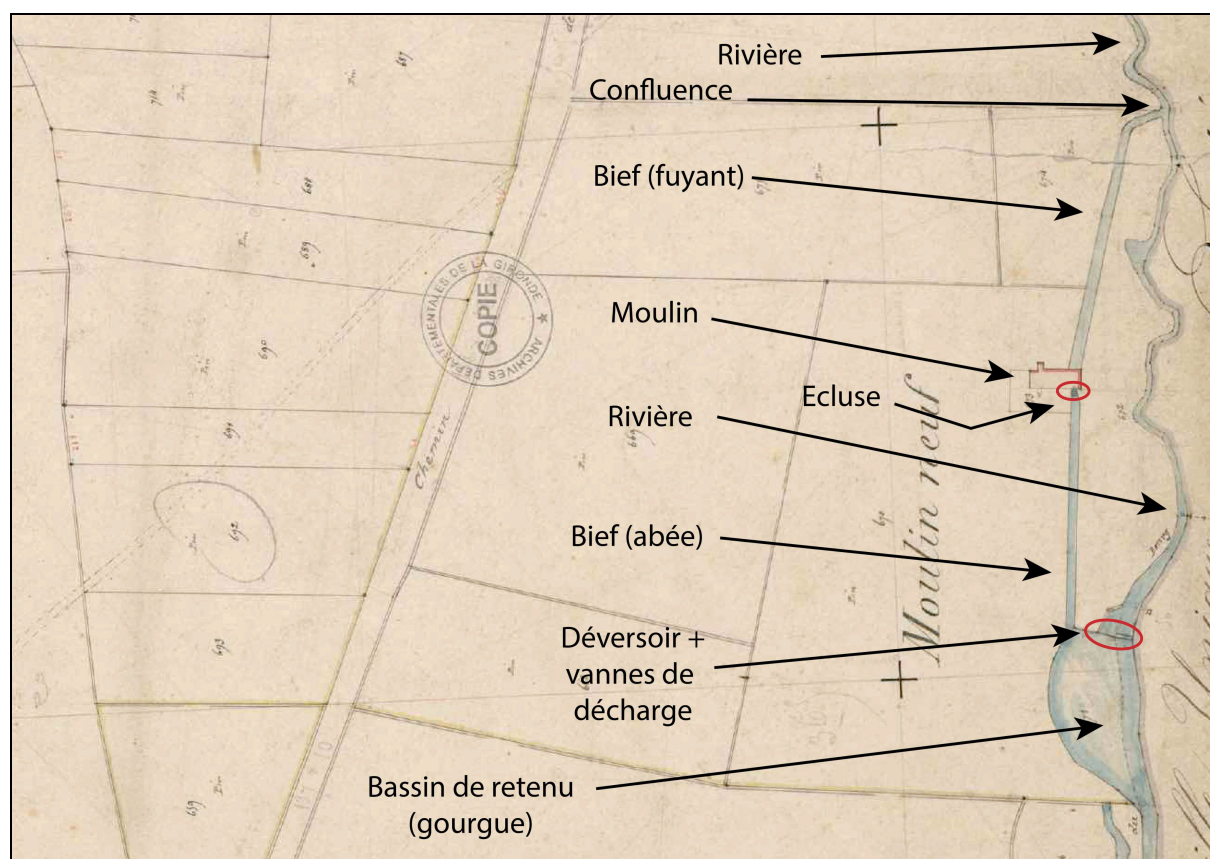


Fig. 8 : Le moulin neuf sur le ruisseau du Bourg, d'après le plan cadastral de 1848.

Ces deux exemples montrent combien le linéaire de ce petit ruisseau a été transformé au cours des siècles passés. Si l'on ajoute à cette observation le fait que la plupart des archives du service hydraulique de la préfecture du XIX^e siècle concernent le curage du cours de la rivière, effectué tous les trois ans « à vieille sole et à vieux bords »⁵, on comprend combien la notion de « cours naturel » doit être relativisée, la forme résultante du ruisseau étant un hybride mélangeant éléments naturels et artificiels.

5. Archives départementales de la Gironde SP 669, SP 686, SP 833, SP 3199.